

SYNDICAT de communes
Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble
 La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE
 Tél. 05 55 67 62 47

REPUBLICQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 16/2023

DEPARTEMENT

23 (CREUSE)

Du syndicat de communes

BELLEGARDE ET SAINT-SILVAIN ENSEMBLE

Nombre de membres

Membres	04
Présents	04
Représentés	00
Votants	04
Exprimés	04
Pour	04
Contre	00

Séance du

02 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux novembre, à 14 heures 30, les membres du comité syndical du syndicat de communes « Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble », dûment convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de saint-Silvain-Bellegarde sous la présidence d'**Alain BUJADOUX**.

Etaient présents : M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, M. Jean-Jacques BIGOURET, Mme Michèle ALOUCHY,

Suppléants :

Excusés :

Absents :

Date de convocation : 28 octobre 2023

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

Location du cabinet n°6 à une kinésithérapeute

L'association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegarde-En-Marche est invitée à prendre la parole pour présenter le projet.

M. Alain GRASS, Vice-Président de l'association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegarde-En-Marche présente le projet d'installation d'une kinésithérapeute libérale, Mme Valérie REGNIEZ, dans le cabinet n°6 du centre de santé.

Il informe l'assemblée qu'elle souhaite s'installer au centre de santé, début d'année 2024, pour pratiquer la kinésithérapie sur place et également aux domiciles des patients. Le cabinet n°6 lui convient et lui permettra d'accueillir simultanément deux patients.

En ce qui concerne le fonctionnement de son cabinet, elle assurera elle-même ses prises de rendez-vous via son téléphone portable, partagera la salle d'attente (2 personnes maximum) et la salle de repos avec « Médecins Solidaires » et se calera sur les horaires du centre de santé.

Préalablement à cette installation, l'accord de l'association « Médecins Solidaires », qui occupe les locaux du centre de santé, a été sollicité et cette candidature a été acceptée.

M. Alain GRASS présente le calcul de loyer et provisions pour charges qui s'élèvent, par mois, à :

- Loyer : 100 €
- Provisions pour charges : 150 €

Un bail professionnel devrait être signé entre le syndicat de communes Bellegarde et Saint-Saint Ensemble et Mme REGNIEZ pour début d'année 2024.

Monsieur le Président du syndicat de communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble, vu l'exposé de l'association de préfiguration et d'accompagnement du centre de santé pour le secteur de Bellegarde-En-Marche, demande l'avis du comité syndical quant à ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

- **ACCEPTÉ** le projet d'installation d'une kinésithérapeute libérale dans le cabinet n°6 du centre de santé,
- **DECIDE** que :
 - Le bail professionnel sera consenti pour une durée de 6 ans, moyennant le paiement d'un loyer s'élevant à 100 € par mois et provisions pour charges s'élevant à 150 € par mois et pouvant être reconduit tacitement,
 - Le loyer sera révisé, à chaque date anniversaire, en tenant compte de la variation de l'indice des loyers d'activités tertiaires (ILAT) du 2^{ème} trimestre 2023 dont la valeur s'établit à 130.64
 - Le locataire ne pourra pas sous-louer ou céder librement son bail
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces à intervenir

Le Président,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire,
Michèle ALOUCHY